



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE EN ÉQUIPEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL À SAINT-AUBAN – AUTORISATION D'URBANISME

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.12, point N° 1-3) – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. RICHELME Jean-Marc – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl –
Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 09 Mars 2023
Délibération N° DM_20230309N025

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE EN ÉQUIPEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL À SAINT-AUBAN – AUTORISATION D'URBANISME

Monsieur Guillaume JULIEN, Adjoint délégué au foncier-urbanisme, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'assemblée que la Commune a été récemment sollicitée par un administré au sujet de la construction d'une tribune béton en équipement d'un terrain de football à SAINT-AUBAN. En effet, cet administré souhaite, en mémoire de son père disparu, que soit édifiée une tribune avec gradins et s'engage à en supporter l'intégralité du coût de sa construction.

Il est nécessaire préalablement que la Collectivité établisse toutes les demandes administratives nécessaires.

Monsieur Guillaume JULIEN propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes d'urbanisme ainsi que tous les documents nécessaires concernant ce projet de construction.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** le Maire à signer les demandes d'urbanisme ainsi que tous les documents nécessaires concernant la construction d'une tribune en équipement d'un terrain de football à SAINT-AUBAN.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 2-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---